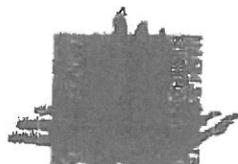




PRÉFECTURE DU VAR



Direction départementale de
l'agriculture et de la forêt du Var

M. LEHEMBRE Dominique représ.
L'INDIV.
LEHEMBRE/LEVERE/COLLIN/NUGENT/
CHOTARD/BLUZE DE ST-ARRO/MAN
415, Chemin du Canadal
83310 COGOLIN

Service de L'Espace Rural
et de la Forêt

Dossier suivi par : J. ATTARD

Tél. : 04 94 92 47 33

Fax : 04 94 92 47 50

Mél : jacqueline.attard@agriculture.gouv.fr

Objet : **AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Dossier n° 04.559/22 (à rappeler dans toute correspondance)

ARRÊTE PRÉFECTORAL OPERATION D'URBANISME

Toulon, le 30 mars 2005

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, l'arrêté préfectoral vous autorisant à défricher 12510 m² sur la commune de : GRIMAUD - lieudit : BARTOLE parcelle(s) cadastrée(s) section B n° 2431 - Lot 1 à 5 consécutif à votre demande.

Vous voudrez bien m'accuser réception du présent avis en me faisant retour d'un exemplaire de l'arrêté préfectoral, daté et signé.

Je vous rappelle que conformément à l'article 3 de l'arrêté, l'affichage dudit arrêté, y compris en mairie, est à votre charge. L'observation de ces règles d'affichage est passible d'une contravention de 3ème classe (timbre amende de 68 €).

Cette autorisation, valable cinq ans, vous est délivrée au seul titre du Code Forestier. En aucun cas elle ne peut tenir lieu des autres autorisations d'occupation du sol que vous seriez tenu d'obtenir au titre d'autres réglementations, notamment en matière d'urbanisme et pour lesquelles vous êtes tenu de joindre une copie du présent arrêté.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'ayant décidé de construire et d'habiter dans une zone boisée, il vous appartient de respecter un certain nombre de règles dont vous trouverez la description dans le fascicule « Les Arbres ont peur » ci-joint. Il conviendra de débroussailler la totalité de la parcelle et aménager les voies d'accès menant aux habitations, d'une largeur utile de 4 m au minimum.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

P/ Le Directeur Départemental,
L'Ingénieur en Chef du G.R.E.F